



Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 22-15

Demande de crédit pour la réalisation des travaux d'équipements au Platon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 22-15 s'est réunie le lundi 22 novembre 2022 à la salle de la municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Mme Marion Tanner, MM. Dionisio Baptista, Louis Cruchaud, Tristan Merminod, Pierre-Alain Gerber, et de la rapportrice soussignée. M. Mathieu Büchli était absent et excusé.

La Municipalité était représentée par MM les Municipaux Yvan Pahud et Lionel-Numa Pesenti, M. Jean-François Gander était également présent.

Ils ont pu donner toutes les explications nécessaires et ont répondu à nos questions, ce dont nous les remercions.

Cette commission s'est déroulée en continuité de la 22-14, mais avec deux conseillers et le rapporteur qui différaient. Ayant reçu beaucoup d'informations lors de la 1ère commission, la 2<sup>ème</sup> n'a duré que 33 minutes, et mon rapport comportera certainement des redites avec celui qui précède, merci de m'en excuser.

La Commission commence donc par un résumé de la présentation préalable, plans à l'appui. Il est rappelé que le but de cet investissement n'est pas de s'enrichir, mais de préserver des emplois et des industries, jeunes et locales de surcroît, sur place. D'ailleurs, financièrement, l'opération devrait au final être couverte par la vente des parts de copropriété de l'immeuble Sagne 17 (préavis 22.08). Enfin, il est précisé que le prix de 130 francs le m<sup>2</sup> est celui du prix du jour pour ce type de parcelles.

L'aménagement qui nous concerne est celui d'une bande au nord de la parcelle, dont le tiers nord-ouest bénéficie déjà d'un permis de construire en force ; les travaux débuteraient ce printemps. L'idéal pour de futures constructions serait de continuer cette bande sur la parcelle 2127 : l'emprise sur le domaine agricole serait moindre, et l'accès côté ouest de la parcelle qui nous occupe est trop étroit pour un trafic qui pourrait se révéler dense par la suite. Mais ceci est entre les mains cantonales.

A noter que la route et les services envisagés seront prêts pour desservir d'éventuelles autres constructions sans nouveaux investissements. L'accès restant dans le domaine public, le

déneigement sera à la charge de la commune. Pas de logement autorisé, exception faite pour un appartement par zone en vue d'un service de conciergerie uniquement.

En réponse à nos questions, il a été précisé :

- Il n'est pas envisagé que ce type de construction se fasse sur le Platon en prolongement des 2 bâtiments existants, car les exigences y sont trop élevées pour du petit artisanat (m2 imposés, buts de l'entreprise, etc...)
- La Commune reste maître du foncier et pourrait refuser une entreprise dont l'activité serait mal venue, exemple : recyclage de pneus !
- Il n'est pas envisagé de remplir préalablement des bâtiments vides existants, déjà parce que les locaux (Industrie 21 par exemple) ne sont pas forcément adaptés.

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et vous recommande, à la majorité, d'adopter ce préavis.

## CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre la réalisation des travaux d'équipements au Platon ;
- **D'accorder** le crédit nécessaire de **CHF 780'000.00**. Le compte 9141.22.15 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- **D'amortir** cet investissement par les différents comptes d'amortissements, soit 430.3311 pour la partie routes, 465.3311 pour l'épuration, 810.3311 pour la distribution d'eau et 830.3311 pour le gaz, sur une période maximale de 15 ans, la première fois au budget 2024.

L'influence de l'investissement sur le budget sera de l'ordre de CHF 63'700.00 la première année en tenant compte des intérêts (1,5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 15 années, le coût représente CHF 58'450.00 avec une annuité constante.

Au nom de la Commission, la rapportrice Isabelle Dessonnaz

Sainte-Croix, le 22 novembre 2022